

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2022-031

Le 4 juillet deux mil vingt deux

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, M. GIRARDOT, Mme RIVIERE, M. WAKOSA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. KALFON (au profit de M. JOMAIN), M. MARTIN (au profit de M. GIRIN), Mme GRONDIN COUPANEC (au profit de Mme RIVIERE)

SECRETARE DE SEANCE : M. BRAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24 Pouvoirs : 3

Objet : modification d'un poste

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-1°,

Vu la délibération n° 2021-032 du 14 juin 2021 portant création et suppression de différents postes,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient au conseil Municipal de modifier les emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient de recruter un agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, en application de l'article L.332-8-1° du code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

La création à compter du 1^{er} juillet 2021 d'un emploi d'assistante RH / Finances sur un poste d'adjoint administratif est modifiée afin de l'ouvrir à un contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Ressources Humaines

- Gestion des carrières
- Gestion des absences
- De manière ponctuelle, polyvalence sur la préparation et édition des paies

Finances

- Centre de loisirs

Cet emploi est occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, compte de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une forte expérience professionnelle en gestion administrative et en ressources humaines.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 POUR), entérine cette modification de poste.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

